

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Daniel CATALAN, maire.

Présents : Daniel CATALAN, Jean CANTERINI, Laurence CLISSON, Jean-Claude DELAUNE, Isabelle DE OLIVEIRA, Marie José DE SOUSA REBELO, Yves DUBOIS, Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Francine PACHOT, Jean-Philippe POMMERET, Catherine RIEU, Martial WARTRAUX

Absents excusés : Denis GARCES, Dominique GARCIA

Denis GARCES donne procuration à Jean-Philippe POMMERET
Dominique GARCIA donne procuration à Daniel CATALAN

Secrétaire de séance : Yves DUBOIS

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Qui ont pris part aux délibérations : 15*

Convocation : 16 juin 2014

Publication : 27 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

MARCHES

2014-33 - Avenant n°1 au marché d'aménagement de voirie allée de la Paravance

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2014-19 du 13 mars 2014 attribuant le lot n°2 (voirie et réseaux divers) du marché d'aménagement de voirie et viabilisation de parcelles, allée de la Paravance à l'entreprise TP Goulard pour un montant de 204 925,61 € H.T.

L'avenant n°1 concerne des travaux supplémentaires, qui consistent à l'extension de bordurage et d'enrobé chemin de Ronde pour 26 ml et à du gravillonnage sans bordurage pour 32 ml chemin des Vergers, pour un montant de 27 672,33 € H.T.

D'autres travaux prévus initialement ne seront pas réalisés dans le cadre de ce marché de travaux : il s'agit de l'extension du réseau basse tension, placé sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat départemental des énergies, pour un montant de 12 589,19 € H.T.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève donc à 15 083,14 € H.T.

Le nouveau montant du lot n°2 est porté à 220 008,75 € H.T.

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°2014-19 du 13 mars 2014 attribuant le lot n°2 du marché d'aménagement de voirie et viabilisation de parcelles allée de la Paravance à l'entreprise TP Goulard,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant n°1 du marché de travaux d'aménagement de voirie et viabilisation de parcelles allée de la Paravance et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2014-34 - Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel :

La loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Les nouveaux contrats de fourniture de gaz devront être mis en concurrence conformément au code des marchés publics.

Considérant que le syndicat départemental d'énergie de Seine-et-Marne (SDESM) propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine-et-Marne,

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014-84 du 7 mai 2014 du comité syndical du SDESM,

Vu l'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve le programme et les modalités financières,

accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,

autorise l'adhésion de la commune au groupement d'achat de gaz,

autorise le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

AFFAIRES FINANCIERES

2014-35 - Devis pour acquisition d'un véhicule pour les services techniques

M. Dubois fait part au conseil municipal que le véhicule électrique acquis en décembre 2009 est trop souvent immobilisé pour cause de pannes. Après échange de courriers avec Greenmat, vendeur de ce véhicule, il s'avère qu'il est difficile de trouver des pièces de rechange. Le dernier devis de réparation s'élève à 3 599,03 € et comprend le changement des batteries.

Il apparaît nécessaire de le remplacer et d'équiper les agents des services techniques d'un nouveau véhicule utilitaire.

Il présente 2 devis pour l'acquisition d'un véhicule Piaggio neuf :

Melun Poids lourds : 19 500 € H.T.,

Sas Guillaume (Claye Souilly) : 19 993,51 € H.T.

Il détaille les équipements complémentaires compris dans le prix d'achat. Sas Guillaume propose le déplacement d'un camion atelier sur la commune pour la réparation et le prêt d'un véhicule de courtoisie s'il est immobilisé plus de 8 jours. Le délai de livraison prévu est d'environ 1 mois par Sas Guillaume et de 8 à 9 semaines par Melun Poids lourds.

Le conseil municipal, à l'unanimité retient le devis proposé par Sas Guillaume, pour un montant de 19 993,51 € H.T.

2014-36 - Devis pour escalier de secours de la bibliothèque

Monsieur le maire fait part de la vétusté de l'escalier de secours de la bibliothèque. Il convient de le remplacer par un escalier aux normes.

Des devis ont été sollicités :

- Escalier métallique – devis Estalu : 10 652 € H.T.
- Escalier béton – devis Brégé : 8 930 € H.T. avec une variante pour le thermolaquage de la rampe d'escalier pour 1 150 €, ce qui porte le devis à 10 080 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, opte pour un escalier métallique et retient la proposition de Estalu, pour un montant de 10 652 € H.T.

2014-37 - Décision modificative du budget de la commune

M. Pommeret rappelle à l'assemblée les montants des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de la commune pour 2014 et présente la décision modificative du budget.

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur le budget de la commune pour prendre en compte l'acquisition d'un terrain rue de Bessonville, l'acquisition d'un nouveau véhicule et la répartition finale due au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2014-13 portant vote du budget primitif 2014 de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1, telle qu'énoncée ci-dessous :

LIBELLES	DEPENSES		RECETTES	
	Article	Montant	Article	Montant
<u>Fonctionnement</u>				
- FPIC	73925	+ 5 000,00		
Taxes et impôts sur les véhicules	6355	+ 500,00		
Virement à la section d'investissement	023	- 5 500,00		
TOTAL		0,00		
<u>Investissement</u>				
Virement de la section de fonctionnement			021	- 5 500,00
Terrains de voirie	2112	+ 160 000,00		
Matériel de transport	2182	+ 25 000,00		
Installations, matériel et outillage techniques	2315	- 190 500,00		
TOTAL		- 5 500,00		- 5 500,00

AFFAIRES DIVERSES

2014-38 - Désignation des membres pour la commission communale des impôts

L'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes selon les critères suivants :

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat européen, âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

La nomination des 6 commissaires titulaires et des 6 suppléants est effectuée par le directeur départemental des finances publiques.

Considérant la difficulté de désigner 24 personnes,

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose les personnes suivantes :

Denis GARCES, Jean CANTERINI, Laurence CLISSON, Jean-Claude DELAUNE, Yves DUBOIS, Isabelle DE OLIVEIRA, Marie José DE SOUSA REBELO, Dominique GARCIA, Jocelyne LELONG, Christophe MERLE, Francine PACHOT, Jean-Philippe POMMERET, Catherine RIEU, Martial WARTRAUX, Abdellah BENABAOUALI, Josette CASTEL, Christine

GIRARDOT, Dominique LUNEAU, Juliette POLIANSKI, Nathalie RICHARD, Chantal CLEMENT (hors commune) et Philippe GIRARD (hors commune).

2014- 39 - Adhésion de communes au syndicat départemental des énergies

Les communes de Faremoutiers et de Cannes-Ecluse souhaitent adhérer au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2014-82 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse, Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Compte rendu des réunions des syndicats et des commissions municipales :

Communauté de communes : M. Delaune indique que les différentes commissions s'installent. La commission « sports » s'est réunie ce jour. Mme De Sousa Rebelo présente l'opération « à toi de jouer » à l'initiative du conseil général en collaboration avec la communauté de communes. Ury accueillera cette animation sportive gratuite, le 23 juillet au parc de loisirs, pour les enfants de 5 à 18 ans. L'information sera diffusée à tous les élèves de l'école.

Parc naturel régional du Gâtinais français : des réunions sur le PLU et la réforme des rythmes scolaires sont programmées.

SMETOM : Mme Lelong informe que le syndicat des ordures ménagères a un nouveau président : M. Rodier, maire de Saint-Pierre-les-Nemours. Il sera proposé de désigner un vice-président par intercommunalité.

Syndicat intercommunal du collège : Mme De Oliveira précise qu'au cours de la réunion de l'élection du président, une information a été donnée sur le litige concernant les indemnités dues au gardien de l'ancien gymnase.

Commission des activités scolaires et périscolaires : M. Wartraux indique que la commission a validé la participation des intervenants et le planning des temps d'activités périscolaires (TAP). 9 pôles d'activités seront répartis sur la semaine. Un TAP test a été organisé le 5 juin dernier et a permis de mettre en évidence quelques soucis d'organisation.

Une garderie, avec service de restauration scolaire, sera mise en place le mercredi après-midi pour les familles qui n'ont pas de solution de garde après l'école.

Commission communication et vie du village : le concert de gospel a bien fonctionné. Une soirée théâtre est prévue le 11 octobre prochain. Une réunion avec les jeunes de la commune a été organisée le mercredi 7 mai pour connaître leurs souhaits. Ils apprécient la remise en état du terrain de foot et des courts de tennis.

L'association du comité des fêtes a été recréée.

La commission prépare le bulletin municipal. M. Catalan souhaite un changement de formule et une information de qualité. Le bulletin sera diffusé en septembre.

Commission travaux : les travaux d'aménagement de voirie allée de la Paravance sont en cours. Les radars pédagogiques sont installés aux entrées d'agglomération, sur la RD 152. Une réponse du conseil général sur le contrat triennal de voirie est attendue pour la fin novembre.

Il est proposé aux élus de faire un tour du village pour repérer les travaux à effectuer.

Commission d'appel d'offres : les 3 offres reçues pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire sont en cours d'examen.

Mrs Pommeret, Delaune et Merle travaillent à l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde.

Information sur les décisions prises en vertu de la délégation accordée à Monsieur le maire :

Décision n°03-2014 du 23 avril 2014 : contrat de prestation de service établi avec la SACPA pour la capture des animaux errants, dangereux ou blessés sur la voie publique, enlèvement de cadavres d'animaux pour 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2014 pour un montant annuel de 697,55 € H.T.

Décision n°04-2014 du 6 juin 2014 : remboursement par MMA d'un panneau de police endommagé lors d'un accident de la circulation, pour un montant de 70,20 €.

Dates à retenir :

23 juin à 20h30 : conseil de communauté

28 juin à 10H : spectacle des enfants de l'école et kermesse

4 juillet à 18h30 : conseil municipal

4 juillet à 20h30 : présentation du PNR.

La séance est levée à 22H30.

Le Maire,
Daniel CATALAN